

PRÉREQUIS

- Être salarié ou professionnel, amené à utiliser des Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour prévenir des chutes en hauteur
- Avoir une tenue de travail, des chaussures de sécurité, des gants, un casque, pour pouvoir participer à la formation.
- Être à l'aise avec le travail en hauteur.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Être en capacité d'identifier, d'adapter les moyens de protection individuelle en hauteur et d'avoir les connaissances liées à la sécurité, relatives à l'utilisation d'EPI dans le cadre professionnel.

DURÉE DE FORMATION

- 1 journée (7 h) pour la formation initiale ou le recyclage (adaptée en fonction des objectifs)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation.

TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet.

DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

Travail en hauteur - Port des EPI

Contexte réglementaire	- Réglementation sur le port des EPI dans le cadre du travail en hauteur
Analyse des risques spécifiques aux travaux en hauteur	- Identifier : <ul style="list-style-type: none"> - les différents moyens de protection - les spécificités du travail en hauteur (risque de chute, effet pendulaire ...) - l'utilisation d'outils : escabeaux, échafaudages...
Les mesures de protection individuelle	- Identifier et utiliser : <ul style="list-style-type: none"> - Les différents Équipements de Protection Individuelle (antichute mobile, longes, absorbeurs...)
Mises en situation	- Savoir contrôler les équipements - Choisir et utiliser les outils de manière adaptée en situation

MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique : apports théoriques, supports pédagogiques, projections
- Partie pratique : mises en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Tests et évaluations finales
- Un certificat de réalisation vous sera remis, indiquant le niveau d'acquisition et d'aptitude au port d'EPI dans le travail en hauteur, en fonction des résultats des tests.

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP (irep@institut-don-bosco.fr) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
 - ANDREBE Corinne - candrebe@institut-don-bosco.fr
 - JOUIN Sophie - sjouin@institut-don-bosco.fr
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

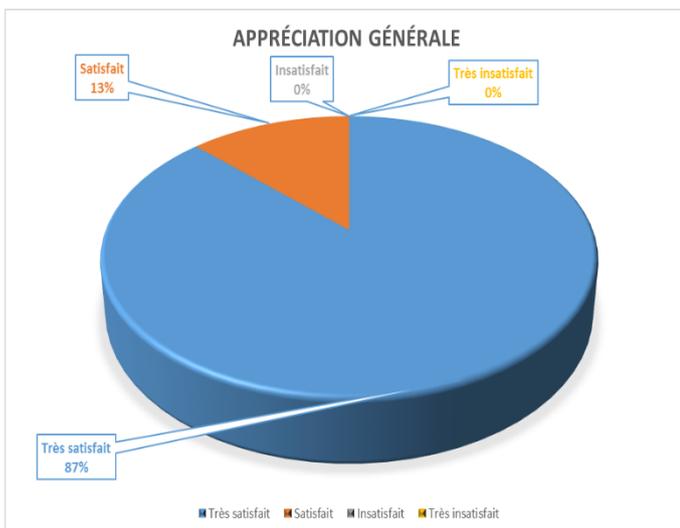
POUR CONTACTER L'IREP

Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : irep@institut-don-bosco.fr

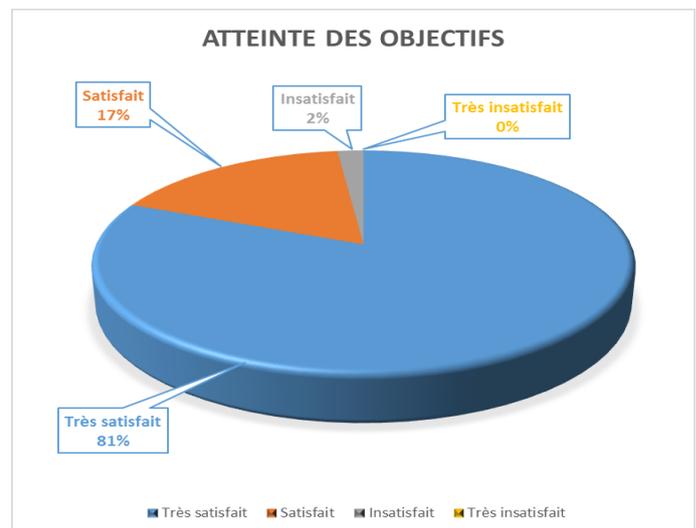
Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2021, SUR 166 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)



87 % des stagiaires (145 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 13 % (21 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation



81 % des stagiaires (135 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire se déclarent très satisfaits de l'atteinte de leurs objectifs.